

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/03/2018

Dossier complet le :

10/04/2018

N° d'enregistrement :

2018 - 3084

1. Intitulé du projet

Création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de LE BREIL SUR MERIZE (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Collectivité publique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Commune de LE BREIL SUR MERIZE

RCS / SIRET 12171200146810001151

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a Infrastructures routières/ construction de routes classées dans le domaine public	Aménagement d'un carrefour sur une route départementale existante - la rue du Général De Gaulle - afin d'améliorer la sécurité et l'aspect urbain
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement donnant lieu à une procédure de ZAC	Création d'une ZAC d'une superficie de 8,3 ha
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Déboisements du site sur une surface de environ 3 ha (boisements non reconnus dans le PLU et non EBC - CF annexe 2)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une ZAC à vocation mixte avec implantation de commerces et services, d'équipements et de nouveaux logements

Défrichement de environ 3ha de bois composés de plusieurs entités décrites dans le diagnostic environnemental en annexe 7

4.2 Objectifs du projet

La création de la ZAC permettra de répondre aux besoins en terme de logements exprimés dans le PLU de la commune. De plus l'implantation des équipements, commerces et services permettra d'assurer une mixité de la zone, un regroupement de ces installations et un accès sécurisé. Elle viendra renforcer et organiser l'offre commerciale, de service et d'équipement de la commune au coeur d'un quartier d'habitat.

Le défrichement permettra d'optimiser le foncier et de viser la compacité urbaine. Il permettra notamment l'implantation de nouvelles constructions dans une "ambiance boisée" puisque tous les arbres ne seront pas supprimés. Une surface de jeunes chênes sera conservée et sera renforcée par un système de corridors écologiques permettant d'améliorer les connexions écologiques du site avec l'extérieur.

Ce déboisement, qui concerne des boisements de faible qualité (cf annexe 7), permet d'optimiser une zone 1AU sans devoir aller s'étendre au delà. Cela permet donc de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.

Le fait de conserver l'esprit boisé permet de plus de diversifier l'offre en logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de la ZAC seront séquencés en 3 ou 4 tranches. Les travaux réalisés seront ceux associés à ce type d'aménagement: création de voirie, terrassements, viabilisation, nouvelles constructions, création de stationnements ...Les dates de travaux ne sont pas encore connues.

Les travaux de défrichement se feront au stade de la phase finale du projet. Pour le défrichement des arbres seront abattus et désouchés puis extraits de la zone. Il s'agit principalement de Pins, de plantations sylvicoles et de zone d'enfrichement. Ils seront ensuite valorisés dans une filière bois. Tous les arbres ne seront pas supprimés puisque la commune souhaite conserver l'esprit "vivre dans les bois" sur cette partie de la ZAC. Ce défrichement sera compensé par la plantation de nouveaux arbres dans le cadre de l'aménagement, en façade de voirie et essentiellement au cœur du projet afin de recréer un corridor écologique. Ce corridor permettra aussi de connecter les zones zones humides au Nord du projet aux secteurs boisés en rives Sud et Est.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la ZAC permettra la construction de environ une centaine de logements supplémentaires. Selon un nombre de 2.5 personnes par ménages (référence du PLU), cela signifie environ 250 personnes supplémentaires sur le site et sur la commune pour l'habitat et l'équipement lié aux seniors. Les autres équipements, commerces, et services généreront aussi une nouvelle fréquentation ponctuelle du site. Cela sera en mesure d'augmenter le trafic routier sur ce secteur tout au long de la journée en raison de la vocation mixte. L'aménagement de la ZAC et l'implantation d'équipements et de services au sein de cette dernière justifient un aménagement sécurisé du futur carrefour rue du Général De Gaulle. Ce sera l'occasion de créer une véritable place d'entrée dans le bourg, et d'en améliorer la sécurité et le fonctionnement. Un système de voirie interne avec des débouchés sur les voies périphériques permettra de fluidifier la circulation routière et d'éviter tout encombrement des voies.

Le tracé volontairement sinueux de la voie Est Ouest reliant le chemin de Pascheray à la rue du Général de Gaulle permettra une vitesse diminuée, alors que les autres systèmes de desserte s'opèrent en impasse garantissant l'intimité des usagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aménagement de la ZAC nécessite une modification simplifiée du PLU de la commune en cours de réalisation. Il ne s'agit que d'évolution du règlement écrit afin de supprimer dans la zone AUh les seuils minimum admis pour la réalisation des équipements publics, commerces et services. Cette modification n'emporte aucune incidence sur l'environnement. Aucune modification du zonage ou du PADD n'est envisagé puisque le projet est d'ores et déjà inscrit au titre d'une zone AUh au PLU.

Cette procédure est réalisée par l'urbaniste de l'équipe concernant les réflexions sur l'aménagement de la ZAC et par la même chargée d'étude que celle qui a accompagné la commune dans cette présente demande d'examen au cas par cas.

Un dossier Loi sur l'Eau sera produit avec un recensement des zones humides plus détaillé

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la ZAC	8.3 ha
Nombre de logements supplémentaires envisagé	Environ une centaine
Nombre de nouveaux stationnements liés aux équipements commerces et services	46 nouveaux stationnements
Surface cessible estimée	43 742 m ²
Surface de plancher estimée	Environ 20 000m ²
Surface de boisement conservée	4 460m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Secteur situé à l'intersection entre la Rue du Générale de Gaule et la Rue des Pins sur la commune de LE BREIL sur MERIZE (72 370)
Sud Est du centre bourg

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 ° 28 ' 56 " 67E Lat. 48 ° 0 ' 11 " 93N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL - Mais des zones à proximité présentées en annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Délimitation des zones humides réalisée au sein du PLU de la commune ainsi que dans le cadre des études relatives à la faisabilité de la ZAC - cf annexe 8
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site de la DREAL
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée du Narais, Forêt de Berce et ruisseau de Dinan » - à environ 5km du site d'étude
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la ZAC va engendrer: - environ 250 nouveaux habitants soit environ 10 000 m3 supplémentaire sur une année puisque les besoins en eau sont estimés à 40m3 par personne par an en France - la consommation supplémentaire au sein des équipements, commerces et services est estimée à environ entre 2000 et 3000m3 par an. L'eau potable de la commune provient de deux forages appartenant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU JALAIS
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, le projet pourra être excédentaire en matériaux. Les excédents seront gérés en conséquence et évacués selon les normes en vigueur. Le défrichement d'une partie du boisement présentera un excédent de bois qui sera valorisé dans la filière bois
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs zones humides sont recensées sur le site. Une d'entre elle sera détruite et compensée à surface et rôle égale dans le projet (cf annexe 8) L'espace boisé concerné par la ZAC est reconnu comme réservoir de biodiversité des milieux boisés ou humides au sein du SRCE Pays de la Loire. Après une analyse fine de ce boisement, la partie ayant le plus d'intérêt écologique sera préservée. Un nouveau corridor écologique assez large pour prendre la vocation de réservoir de biodiversité sera replanté en cœur de site. L'aspect boisé de la ZAC ne disparaîtra pas puisque certains arbres seront conservés et les nouvelles plantations seront importantes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul rapport pouvant être établi entre le projet et le site NATURA 2000 réside dans le rejets des eaux du projet dans le milieu naturel, la Merize. Néanmoins, le projet se situe à une distance de 5km du site NATURA 2000 et fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau afin de limiter toutes les pollutions dans le milieu naturel

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non puisque les terrains de la ZAC sont principalement classés en zone AUh et AUh1 (zone d'urbanisation pour l'habitat) au PLU de la commune. Néanmoins, actuellement la partie Ouest du site est occupée par de la prairie pour la pâture des animaux en attendant une urbanisation. Le projet programme le défrichement de environ 3ha de boisements non reconnus et non protégés au titre du PLU Une partie de la ZAC est classée en zone N mais aucune construction ou aménagement ne sera réalisé sur cette partie du site - zone valorisée EP
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul risque industriel pouvant être recensé à proximité du site est lié au transport de matières dangereuses sur la D20 (Rue du Général de Gaulle) qui longe le projet dans sa partie Ouest
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé à un risque de feux de forêt en raison de la présence des boisements. Néanmoins celui ci sera amoindri par le déboisement d'une partie du site. Une réflexion sera menée quant à la desserte incendie du site Il est aussi exposé à un risque de retrait et gonflement des sols argileux: une grande partie du site présente un aléa moyen, alors qu'une petite partie à l'Ouest présente un aléa faible. Les normes de constructions liées à ces terrains devront être respectées
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle fréquentation du site qu'elle soit ponctuelle en journée, liée aux commerces, services et équipements, ou bien constante, liée aux nouvelles habitations engendrera de nouveaux déplacements. Ces derniers se feront en véhicules ou bien à pied en raison de la création de liaisons piétonnes. Les livraisons éventuelles se feront plutôt la nuit ou au petit matin L'aménagement du carrefour rue Charles de Gaulle ainsi que la création d'un réseau de voiries internes permettront de fluidifier cette nouvelle circulation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation des commerces, services et équipements peut être source de bruit. Néanmoins ces bruits sont liés à une fréquentation urbaine du site n'engendrant pas de grosses contraintes en terme de bruit. Des bruits ponctuels et temporaires pourront aussi être impactants durant la phase de travaux. Les engins et matériels utilisés devront respecter les normes en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, des vibrations ponctuelles et temporaires pourront être émises. Cet impact ne sera que temporaire et les engins de chantier utilisés devront être conformes aux réglementations en vigueur
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce nouveau quartier bénéficiera d'un éclairage public sécuritaire. Néanmoins, l'éclairage devra utiliser un procédé de LED moins polluant et moins énergivore et l'éclairage devra être dirigé vers le bas
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouveaux rejets dans l'air seront essentiellement liés à deux facteurs principaux: - la circulation motorisée, qui pourra être réduite par l'offre en déplacement doux et en liaison piétonne, mais aussi par la compacité et la mixité que propose ce projet - la gestion de la température dans les bâtiments (climatisation et chauffage). Néanmoins sur ce point les constructions devront être conformes aux normes RT en vigueur au moment de la construction
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site engendrera un minimum d'imperméabilisation des sols et donc de nouvelles eaux de ruissellement. Un dossier Loi sur l'Eau sera réalisé pour encadrer et limiter ces rejets. La partie Est du site bénéficiera d'une gestion à la parcelle, notamment par infiltration dans les sols et puisard Les eaux pluviales seront soit récupérées et réutilisées, soit redirigées vers le milieu naturel. De nouveau le Dossier Loi sur l'Eau encadrera et définira les modalités de gestion des eaux pluviales
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site engendrera la production de nouveaux effluents liés aux eaux usées. La production d'eau usée liée à ce quartier peut être estimée à environ 350 EH. Actuellement les eaux usées de la commune sont traitées par la STEP du Breil sur Merize, de type boues activées, et d'une capacité nominale de 2000 EH. Selon le dernier bilan SATESE la charge actuelle de la STEP est estimée à 1300 EH et son rendement épuratoire est très bon. En ce sens, la STEP est en mesure de traiter ces nouveaux effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site engendrera une nouvelle production de déchets, et principalement des déchets ménagers. Le tri sélectif sera réalisé à l'échelle de du projet, et le ramassage des ordures ménagères de ce quartier sera introduit dans le plan de gestion des déchets. Les déchets seront traités selon le plan départemental d'élimination des déchets

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de ce quartier engendrera des modifications liées à: - l'occupation des sols: la prairie temporaire ne sera plus utilisée - l'implantation de commerces, services et équipements qui générera une nouvelle dynamique de quartier et des aménagements routiers sécurisés, tout en restant intégrés et connectés au tissu urbain du centre bourg - l'implantation de nouvelles constructions à vocation d'habitation donnant vie à ce nouveau quartier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un défrichement a déjà été réalisé en 2013 sur la commune sur une superficie de 7000 m² à proximité du projet afin de réaliser des aménagements de réseaux et de stationnements liés au zoo. Un demande d'examen au cas par cas a été déposée par le pétitionnaire en date du 8 Janvier 2013. Le projet a été dispensé d'étude d'impact. Les incidences cumulées sont liées à la disparition des boisements sur ce secteur. Néanmoins, le projet ne prévoit pas de défricher l'ensemble du boisement et de nouvelles plantations seront réalisées dans le cadre de l'aménagement du site. De plus ces boisements ne font l'objet d'aucune reconnaissance ou protection particulière et ne font pas l'objet d'un plan de gestion. Il s'agit de boisements de faible qualité

En ce sens le projet de la ZAC n'observe pas d'autres incidences cumulées avec un projet de même type, puisque c'est le seul projet en cours sur la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux effets négatifs du projet sont liés à:

- la destruction d'une partie de la zone humide identifiée
- le défrichement d'une partie du boisement étant notamment identifié comme limite d'un réservoir de biodiversité au SRCE Pays de la Loire

Globalement l'ensemble des zones humides est préservé et valorisé par l'aménagement de 2 bassins de rétention. Néanmoins, une zone humide en entrée de site limite le calage urbain du site et sera verra donc détruite. Néanmoins, elle sera compensée à valeur égale au sein de la zone préservée et valorisée pour les bassins de rétention (cf annexe 8). Elle présente une qualité fonctionnelle "commune".

Le défrichement du boisement ne concerne pas un boisement protégé et identifié au sein du PLU. Un diagnostic de site a permis de relever l'intérêt écologique et patrimonial d'une partie de ce boisement, une jeune chênaie, qui se verra préservée et conservera donc son rôle de réservoirs de biodiversité. Les continuités écologiques seront renforcées par la création d'un couloir vert et planté au coeur du site d'une largeur de 8 à 10 mètres permettant le refuge et la vie écologique mais aussi de favoriser les liaisons entre les boisements au Sud du projet, les boisements, et les zones humides au Nord Est du site. La fonction de continuité écologique se voit donc renforcée au sein de ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Certains aspects de cette ZAC (superficie, impact sur le boisement, impact sur les zones humides) pourraient interroger sur une évaluation environnementale. Néanmoins, l'étude de faisabilité du site fait intervenir plusieurs spécialistes notamment en terme d'environnement, d'hydraulique et de paysage permettant de tenir compte de ces impacts et de les réduire au maximum. Suite au diagnostic environnemental mené, et diverses variantes proposées la procédure d'ERC a été mise en place et permet d'aboutir à un projet équilibré entre préservation de l'environnement et développement urbain. De plus ce projet était d'ores et déjà inscrit au PLU de la commune et n'impacte aucun espace naturel ou agricole de la commune. Il se fait au plus proche du centre bourg dans un esprit de mixité, de compacité, de densité et de qualité du cadre de vie. En ce sens, ce projet de ZAC pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Les documents du diagnostic et du projet sont fournis en pièces annexes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Etat Initial de l'Environnement du site Annexe 8: inventaire des zones humides et note sur leur prise en compte

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

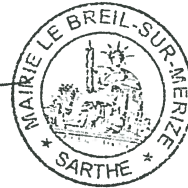
Fait à

Le Breil sur Oërize

le,

06 avril 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

